

**ENTREPRISES,  
PROFESSIONNELS  
ET ASSOCIATIONS**

# PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES

des opérations et services  
au 01/01/2024

Prix en euros, non assujettis à la TVA,  
sauf mention spéciale.



**Banque de Savoie**

Ce document, disponible sur notre site internet : [www.banque-de-savoie.fr](http://www.banque-de-savoie.fr) est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte).

Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller.

Conditions applicables au 01/01/2024.

Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation.

Il n'est pas limitatif.

## Chère cliente, cher client,

La Banque de Savoie travaille depuis plusieurs années à trouver les moyens d'appliquer une tarification qui réponde à vos besoins tout en servant nos impératifs économiques, technologiques et réglementaires.

Nous agissons sur plusieurs axes. Tout d'abord, nous souhaitons nous responsabiliser envers vous pour réduire notre empreinte carbone. Nous optons pour une démarche environnementale durable en optimisant, notamment, nos consommations de papier. Cette brochure est au format digital pour tous nos clients disposant d'un espace personnel sécurisé.

Ensuite, nous préférons, depuis plusieurs années, accroître nos résultats par la multiplication des projets que vous nous confiez. Aussi, nous nous efforçons de vous accompagner dans chaque événement de la vie de votre entreprise et nous nous engageons chaque jour à vous proposer plus de satisfaction au travers de :

- Une relation et un suivi personnalisés, forts et durables, basés sur l'écoute et le dialogue.
- Un réseau d'agences locales avec un siège 100 % décisionnel situé au cœur de nos territoires.
- Nos visites dans vos locaux professionnels pour mieux vous connaître.
- Une réactivité permanente complétée d'une offre digitale performante. Ainsi, votre Conseiller est directement joignable sur son téléphone portable et son adresse mail avec un engagement de réponse ou de rappel sous 24 h ouvrées.
- Deux interlocuteurs dédiés pour vous offrir conseils et qualité de service (un banquier qui vous conseille et vous accompagne dans la réalisation de vos projets et un conseiller d'accueil qui vous assiste au quotidien dans la gestion de vos flux professionnels).
- La mise à disposition d'expertises pour analyser en détail les aspects techniques, commerciaux, fiscaux ou sociaux de vos activités.
- Un RDV annuel dédié à la remise des éléments comptables pour faire le point et mieux appréhender vos besoins.
- L'accompagnement de votre transition énergétique.

Vous retrouverez ici, l'intégralité de nos conditions applicables aux principales opérations et services aux professionnels, entreprises et associations, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Si vous souhaitez des renseignements ou devis personnalisés sur des opérations plus spécifiques, votre Conseiller de Clientèle est à votre écoute.

Je vous remercie sincèrement de votre confiance renouvelée.

**Erik VALESINI**

Directeur du Développement  
à la Banque de Savoie

# SOMMAIRE

<b>ÉDITO</b>	<b>3</b>
<b>OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE</b>	<b>6</b>
6 Ouverture, transformation, clôture	
6 Services Bancaires de Base	
6 Relevés de compte	
7 Tenue de compte	
8 Services en agence	
<b>BANQUE À DISTANCE</b>	<b>9</b>
9 Par Internet (ordinateur, mobile et tablette)	
10 Par téléphone	
11 Par télétransmission (échanges de données informatisées)	
<b>OPÉRATIONS DE PAIEMENT</b>	<b>12</b>
12 Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)	
12 Services liés à la carte bancaire	
13 Virement SEPA	
14 Prélèvement SEPA / TIPSEPA	
14 Chèque	
14 Effet de commerce	
14 Offre retirée de la commercialisation	
<b>OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT</b>	<b>15</b>
15 Espèces	
15 Terminaux de Paiement Électronique (TPE)	
15 Virement SEPA	
15 Prélèvement SEPA	
16 Chèque	
16 Effet de commerce	
17 Commerce Électronique	
<b>OFFRES GROUPÉES DE SERVICES</b>	<b>18</b>
18 Conventions de relation	
20 Offres retirées de le commercialisation	
<b>IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS</b>	<b>21</b>
21 Commission d'intervention	
21 Opérations particulières	
21 Incidents de paiement	
<b>DÉCOUVERTS ET CRÉDITS</b>	<b>23</b>
23 Facilité de caisse et/ou découvert	
23 Financement du cycle d'exploitation	
24 Crédits d'investissement	
24 Escompte	
24 Mobilisation de créances professionnelles (loi Dailly)	
25 Gestion du poste clients	
25 Cautions bancaires	
25 Garanties	
26 Autres prestations liées aux crédits	

<b>GESTION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>27</b>
27 Épargne bancaire	
27 Placements financiers	
28 Droits de garde	
29 Ingénierie sociale et financière	
29 Autres services	
<b>TRANSITION ÉNERGÉTIQUE</b>	<b>30</b>
30 Épargne verte	
30 Crédits verts	
<b>ASSURANCES ET PRÉVOYANCE</b>	<b>31</b>
31 Assurer vos moyens de paiement	
31 Assurer votre famille et votre entreprise	
32 Préparer votre retraite	
32 Assurer vos biens et votre exploitation	
<b>OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL</b>	<b>33</b>
33 Opérations par carte bancaire	
33 Paiements à destination de l'étranger (IMPORT)	
34 Crédit documentaire (EXPORT)	
34 Règlements en provenance de l'étranger (EXPORT)	
35 Crédit documentaire (IMPORT)	
35 Commissions additionnelles	
35 Couverture du risque de change	
36 Portefeuille commercial étranger	
36 Remises documentaires	
37 Avances en devises	
37 Placements	
37 Garanties	
37 Autres opérations	
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>38</b>
38 Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	
38 Nos partenaires	
40 Références européennes	
<b>RÉSOUTRE UN LITIGE</b>	<b>41</b>
41 Votre Banque de Savoie : votre interlocuteur privilégié	
41 Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige	

**Accéder facilement à la brochure tarifaire de la Banque de Savoie en téléchargeant la version à jour en ligne.**



Prix en euros, non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale.

# OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture d'un compte	<b>Gratuit</b>
• Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'pop)	<b>Gratuit</b>
• Clôture de compte	<b>Gratuit</b>
• Gestion de la trésorerie / Placements financiers	<b>Gratuit</b>
• Ouverture d'un compte de dépôt de capital	20,00€

## SERVICES BANCAIRES DE BASE

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code)<sup>(1)</sup>

**Gratuit**

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque / mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

## RELEVÉS DE COMPTE

• <b>Edition de relevé de compte papier</b>	
– relevé mensuel	<b>Gratuit</b>
– relevé journalier (forfait mensuel)	26,93€ + frais de poste
– relevé par quinzaine (forfait mensuel)	3,93€ + frais de poste
• <b>Relevés de compte dématérialisés</b>	
– relevé mensuel	<b>Gratuit</b>
• <b>Option relevé de compte électronique en complément de l'édition papier</b> (par compte) <sup>(2)</sup>	4,68€ HT/mois
• <b>Réédition d'un relevé de compte ou d'un relevé carte bancaire</b> (par extrait)	10,10€ HT
• <b>Relevé de portefeuille titres</b>	<b>Gratuit</b>
• <b>Frais d'édition d'échelles papier</b> (par édition)	20,19€ HT
• <b>Relevé de Frais</b>	
– facture professionnelle mensuelle	<b>Gratuit</b>
– relevé Annuel de Frais	<b>Gratuit</b>
– relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte	<b>Gratuit</b>
– relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte	<b>Gratuit</b>

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Offre retirée de la commercialisation.

• <b>Dates de valeur</b>	
– versement d'espèces au guichet	J
– retrait d'espèces	J
– remise de chèque tiré sur la Banque	J
– remise de chèque d'un autre établissement	J + 1*
– paiement de chèque	J
– virement reçu	J
– virement émis	J
– encaissement d'un prélèvement	J
– paiement d'un prélèvement	J
– remise commerçant cartes bancaires	J
– paiement par carte débit immédiat	J
– paiement par carte débit différé	J
– effet remis à l'encaissement (minimum 10 jours avant échéance)	J + 4*
– effet remis à l'escompte (minimum de 10 jours d'escompte retenus pour le décompte des agios)	J*
– effet domicilié	J + 1*

\* Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

## TENUE DE COMPTE



### À SAVOIR

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

• <b>Commission sur écritures ou commission de gestion ou frais de tenue de compte</b>	72,00€/trimestre
Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte.	
• <b>Commission de compte ou de mouvement</b>	
Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte (hors placements et frais)	
– avec un minimum de	10,35€
– maximum	à partir de 0,3%
• <b>Frais de tenue de compte courant inactif</b> (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)	30€ par an <sup>(1)</sup> dans la limite du solde créditeur du compte
• <b>Commission annuelle d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client</b>	
Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.	
– CA ≤ 250K€	115,00€
– 250K€ < CA ≤ 500K€	160,00€
– 500K€ < CA ≤ 1 000K€	180,00€
– 1 000K€ < CA ≤ 3 000K€	240,00€
– 3 000K€ < CA ≤ 5 000K€	305,00€
– 5 000K€ < CA ≤ 15 000K€	600,00€
– 15 000K€ < CA ≤ 25 000K€	700,00€
– CA > 25 000K€	800,00€
• <b>Professionnels de l'immobilier</b>	
– gestion ou frais de tenue de compte	Nous consulter

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté trimestriel.

## SERVICES EN AGENCE

• Délivrance d'un RIB ou IBAN	<b>Gratuit</b>
• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque (en euros)	<b>Gratuit</b>
• Dépôt jour et nuit	85,00€ HT/an
• Conservation du courrier en agence	89,76€ HT/an
• Édition d'échelles d'intérêts de compte	20,19€ HT
• Frais de recherche de documents	
– le 1 <sup>er</sup> document par mois consulté (dont chèque)	22,44€ HT
– par document supplémentaire (dont copie de chèque)	2,81€ HT
• Frais de location de coffre-fort (selon taille et disponibilité dans votre agence)	
– coffre-fort de petite taille	140,00€ HT/an
– coffre-fort de taille moyenne	176,67€ HT/an
– coffre-fort de grande taille	270,83€ HT/an
– coffre-fort de très grande taille	345,83€ HT/an
– frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)	frais réels/ouverture
• Attestations diverses	20,19€ HT
• Document ponctuel d'Information aux commissaires aux comptes	186,00€ HT
• Gestion d'une succession	Nous consulter

# BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

### Abonnement à des services de banque à distance

Gamme Cyberplus Entreprise (disponible pour les personnes morales et entrepreneurs individuels à besoins « complexes ») (Internet, téléphone, etc.)<sup>(1)</sup>

• <b>Cyberplus Consultation</b> – Principales fonctionnalités : consulter ses comptes et contrats signés sur internet	<b>Gratuit</b> <sup>(2)</sup>
• <b>Cyberplus Basic</b> – Principales fonctionnalités : Cyberplus Consultation + réaliser des virements SEPA et gérer des utilisateurs délégués	6,40€ / mois <sup>(2)</sup>
• <b>Cyberplus Medium</b> – Principales fonctionnalités : Cyberplus Basic + réaliser des virements internationaux	17,00€ / mois <sup>(2)</sup>
• <b>Cyberplus Premium</b> – Principales fonctionnalités : Cyberplus Medium + saisir/gérer des prélèvements et des effets de commerce + remises de fichiers (listes virements / prélèvements / remises LCR)	26,00€ / mois <sup>(2)</sup>
• <b>Offre Turbo Suite Entreprise</b> – L'offre comprend la mise à disposition du logiciel, l'accès à Suite Entreprise Mobile, l'accès au module de gestion des mandats de prélèvements SEPA, l'accès au serveur de télétransmission EBICS T ou TS et un certificat Numérique C@rteurope – Suite Entreprise.com <ul style="list-style-type: none"><li>• mono Banque</li><li>• multi Banque</li></ul>	46,00€ HT/ mois 107,00€ HT/ mois
• <b>Frais par ligne télétransmise</b>	0,12€ HT

## AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

• <b>Suite Connect</b> L'offre Suite Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Suite Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via Cyberplus Entreprise ou Suite Entreprise.com pour les clients équipés de ces services – abonnement	Nous consulter  10,00€ HT/ mois
• <b>Certificat numérique C@rteurope</b> Les certificats numériques permettent de sécuriser davantage vos opérations de banque à distance (Cyberplus et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures. – abonnement – support clé USB	88,00€ HT/an 84,00€ HT
• <b>SECUR'PASS Pro</b> (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)	<b>Gratuit</b>

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Coût de connexion selon votre opérateur.

• <b>Mise à disposition d'un Pass CyberPlus</b> (associé à la carte bancaire ou à une carte dédiée, le Pass CyberPlus permet de générer <b>un mot de passe dynamique et à usage unique</b> à des fins d'authentification forte)	
– 1 <sup>er</sup> lecteur	
– lecteur supplémentaire	
– carte dédiée Pass CyberPlus	<b>Gratuit</b> 12,50€ HT/boîtier 4,50€/an
• <b>Envoi d'un code sécurisé par SMS en cas d'impossibilité d'utiliser le Pass CyberPlus</b>	<b>Gratuit</b> <sup>(1)</sup>
• <b>Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par courriel</b> (mise en place par Cyberplus Entreprise, par alerte)	0,24€ HT <sup>(2)</sup>
• <b>Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS</b> (mise en place par Cyberplus Entreprise, par alerte)	0,24€ HT <sup>(3)</sup>
• <b>Confirmation de l'exécution d'un virement émis</b>	
– par SMS (par envoi)	0,24€ HT <sup>(3)</sup>
– par courriel (par envoi)	0,24€ HT <sup>(2)</sup>
• <b>Coffre-fort numérique</b> (espace de stockage 15 Go sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels)	
– hors convention de relation <sup>(4)</sup>	2,80€/mois
– avec une Convention de Relation <sup>(5)</sup>	<b>Gratuit</b>
• <b>Consultation et téléchargement de l'image d'un chèque remis</b> (par chèque)	0,60€
• <b>e-Documents</b> (service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires au format électronique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance)	<b>Gratuit</b>

## PAR TÉLÉPHONE<sup>(1)</sup>

• <b>Frais d'utilisation des services de banque à distance</b> (Internet, <u>téléphone</u> , etc.) <sup>(6)</sup>	
<b>Audio BS</b> (permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations)	Serveur Vocal (24h/24, 7j/7) composez le
	<b>04 57 36 30 57 – Choix 1</b> (service gratuit + prix d'un appel)

(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(2) Coût de connexion selon votre opérateur.

(3) Hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur.

(4) Le produit coffre-fort numérique est facturé 2,80€/mois. Ce produit vous fait bénéficier d'un tarif préférentiel sur l'abonnement Cyberplus Entreprise : Cyberplus Entreprise Basic (4,91€/mois au lieu de 6,40€/mois), Cyberplus Entreprise Medium (14,03 €/mois au lieu de 17,00€/mois), Cyberplus Entreprise Premium (23,09 €/mois au lieu de 26,00€/mois).

(5) Le produit coffre-fort numérique est lié à l'abonnement Cyberplus Entreprise inclus dans la Convention de Relation.

10 (6) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

## PAR TÉLÉTRANSMISSION

(échanges de données informatisées)<sup>(1)</sup>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Abonnement télétransmission</b> Permet l'échange de fichiers sous protocole EBICS T, EBICS TS en délégation simple, EBICS TS en délégation avancée</li> </ul>	92,00€ HT/mois
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Offre Turbo Suite Entreprise</b> L'offre comprend la mise à disposition du logiciel, l'accès à Suite Entreprise Mobile, l'accès au module de gestion des mandats de prélèvements SEPA, l'accès au serveur de télétransmission EBICS T ou TS et un certificat Numérique C@rteurope – Suite Entreprise.com <ul style="list-style-type: none"> <li>• mono Banque</li> <li>• multi Banque</li> </ul> </li> </ul>	46,00€ HT/mois 107,00€ HT/mois
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Installation Turbo Suite Entreprise</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– sur site</li> <li>– par téléphone</li> </ul> </li> </ul>	550,00€ HT 250,00€ HT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maintenance Turbo Suite Entreprise</b> (hors pack) <ul style="list-style-type: none"> <li>– sur site par demi-journée</li> <li>– par téléphone</li> </ul> </li> </ul>	550,00€ HT 50,00€ HT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sepa mail Diamond</b> (service de demande de vérification des coordonnées bancaires)</li> </ul>	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Relevé de frais bancaires au format EDI</b> (Camt 86)</li> </ul>	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Service d'anonymisation des salaires</b></li> </ul>	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Échanges de Données Informatisées par Swiftnet</b></li> </ul>	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Confirmation par fax des remises télétransmises</b> (par remise)</li> </ul>	23,00€
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Abonnement à la prestation d'émetteur de prélèvement SEPA Core</b></li> </ul>	<b>Gratuit</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Abonnement à la prestation d'émetteur de prélèvement SEPA B to B</b></li> </ul>	7,88€ HT/mois
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Envoi d'extraits de comptes au format MT940 vers des banques tierces</b></li> </ul>	62,00€ HT/mois
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Envoi d'extraits de comptes au format MT940 vers des banques tierces</b> (par compte supplémentaire)</li> </ul>	10,50€ HT/mois
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais par ligne télétransmise</b></li> </ul>	0,12€ HT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise à disposition de vos documents bancaires dématérialisés dans Cyberplus Entreprise</b> (suppression de l'envoi papier)</li> </ul>	<b>Gratuit</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise à disposition de vos documents bancaires dématérialisés dans Cyberplus Entreprise et maintien de l'envoi papier</b> (par compte)<sup>(2)</sup></li> </ul>	4,68€ HT/mois

(1) Coût de connexion selon votre opérateur.

(2) Offre retirée de la commercialisation.

# OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

### À SAVOIR

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client à une date convenue; elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

- Carte de paiement internationale à autorisation systématique (à débit immédiat)  
– cotisation carte Visa Business Start 55,00€
- Carte de paiement internationale

COTISATION	À DÉBIT DIFFÉRÉ	À DÉBIT IMMÉDIAT
• Carte Visa Business	57,00€	64,00€
• Carte Visa Gold Business	138,00€	153,00€
• Carte Visa Platinum Business	215,00€	–
• Paiement réalisé en euro dans un pays de l'EEE <sup>(1)(2)</sup>		<b>Gratuit</b>

## SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

### À SAVOIR

En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte, appelez le 01 49 37 80 34 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

- Réédition du code confidentiel de la carte 13,26€
- Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**
- Toute demande urgente (création, refabrication, réédition du code) 21,22€
- Modification temporaire des plafonds de retrait et/ou de paiement – par modification (2 mois maxi) 25,46€
- Modification permanente des plafonds de retrait et/ou de paiement (1 an renouvelable) 25,46€
- Recherche de facturette carte bancaire (dans l'EEE)<sup>(1)</sup> (par facturette) 12,73€ HT
- Frais par retrait d'espèces à un DAB Banque de Savoie et du réseau Banque Populaire **Gratuit**
- Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement)
  - avec une Carte Visa Classic Business ou Visa Business Start, à compter du 3<sup>e</sup> retrait par mois (par retrait) 1,00€
  - avec une Carte Gold Business, à compter du 5<sup>e</sup> retrait par mois (par retrait) 1,00€
  - avec une Visa Platinum Business **Gratuit**
- Contestation non justifiée sur opération carte bancaire 55,16€ HT

(1) Voir détail EEE / espace SEPA page 40.

## VIREMENT SEPA<sup>(1)</sup>



### À SAVOIR

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais par virement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– occasionnel émis vers un compte Banque de Savoie</li> <li>– occasionnel émis vers un compte d'un autre établissement                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• au guichet de votre agence 5,64€</li> <li>• par Cyberplus Entreprise<sup>(2)</sup> 0,30€</li> <li>• par Suite Connect 0,30€</li> <li>• par télétransmission (y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com) 0,30€</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<b>Gratuit</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais de mise en place d'un virement permanent</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– initié au guichet de votre banque</li> <li>– initié par Cyberplus Entreprise<sup>(2)</sup></li> </ul> </li> </ul>	<b>Gratuit</b> <b>Gratuit</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais par virement permanent</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– initié au guichet de votre banque 2,24€</li> <li>– initié par Cyberplus Entreprise<sup>(2)</sup> 0,30€</li> </ul> </li> </ul>	2,24€ 0,30€
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Virement de trésorerie France ou espace Sepa</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– saisi en agence 19,90€</li> <li>– télétransmis 4,80€</li> <li>– par Cyberplus Entreprise<sup>(2)</sup> 4,80€</li> </ul> </li> </ul>	19,90€ 4,80€ 4,80€
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Opposition à un virement SEPA avant exécution</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– révocation de l'échéance de virement</li> </ul> </li> </ul>	<b>Gratuit</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais par virement occasionnel en euro émis dans l'EEE<sup>(1)</sup></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– au guichet de votre agence 19,90€</li> <li>– par télétransmission ou Cyberplus Entreprise<sup>(2)</sup> 4,80€</li> </ul> </li> </ul>	19,90€ 4,80€
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais par virement permanent effectué en euro dans l'EEE<sup>(1)</sup></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– au guichet de votre agence 19,90€</li> <li>– par télétransmission ou Cyberplus Entreprise<sup>(2)</sup> 4,80€</li> </ul> </li> </ul>	19,90€ 4,80€
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Annulation d'un virement SEPA occasionnel ou permanent après son exécution</b></li> </ul>	30,56€

## VIREMENT SCT JOUR

• Émission d'un virement par télétransmission exécuté dans le délai d'une heure	0,90€ / virement
---	------------------

## VIREMENT SEPA INSTANTANÉ

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA INSTANTANÉ (INSTANT PAYMENT) OCCASIONNEL (FRAIS PAR VIREMENT)	VIA APPLICATION MOBILE ET INTERNET HORS CONVENTION DE RELATION	VIA APPLICATION MOBILE ET INTERNET AVEC CONVENTION DE RELATION
• Jusqu'à 5 000€	1,00€	0,75€
• Au-delà de 5 000€ et jusqu'à 30 000€	4,00€	3,00€
• Au-delà de 30 000€ et jusqu'à 100 000€	12,50€	10,00€

(1) Voir détail EEE / espace SEPA page 40.

(2) Coût de connexion selon votre opérateur.

## PRÉLÈVEMENT SEPA / TIPSEPA<sup>(1)</sup>

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA – si créancier type organisme public ou assimilé	9,95€ <b>Gratuit</b>
• Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution – révocation d'une échéance de prélèvement	19,00€
• Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA – retrait du consentement	<b>Gratuit</b>
• Paiement d'un TIPSEPA	<b>Gratuit</b>
• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA B to B – si créancier type organisme public ou assimilé	12,50€ <b>Gratuit</b>
• Retrait de consentement/ajout d'un émetteur sur sa liste noire (opposition permanente) en agence ou sur internet	<b>Gratuit</b>
• Sélection de créanciers autorisés à prélever (Liste Blanche)	21,22€
• Sélection de créanciers non autorisés à prélever (Liste Noire)	<b>Gratuit</b>
• Révocation d'un mandat de prélèvement SEPA B to B	18,00€
• Prélèvement SEPA émis et revenu impayé	16,00€

## CHÈQUE

• Paiement d'un chèque	<b>Gratuit</b>
• Renouvellement automatique de chéquier	<b>Gratuit</b>
• Frais d'envoi de chéquier ou bordereau de remise de chèque(s) à domicile – envoi simple – envoi en recommandé	<b>Gratuit</b> 7,52€ HT
• Confection de lettres chèques	Sur devis
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	18,51€
• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur – mise en place	17,95€
• Avis de sort	15,00€

## EFFET DE COMMERCE

• Effet domicilié à payer – paiement d'une domiciliation	<b>Gratuit</b>
• Frais de contestation, de prorogation, de changement de domiciliation ou d'échéance	18,72€
• Présentation à l'acceptation	17,47€
• Forfait de rejet d'un effet, LCR ou BOR (pour absence de provision suffisante ou autres motifs)	25,00€

## OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

• Carte à autorisation systématique – cotisation carte Visa Business Electron	41,00€/an
--	-----------

# OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## ESPÈCES

- |   |                |
|---|----------------|
| • Dépôt d'espèces au guichet agence         | <b>Gratuit</b> |
| • Préparation et remise de monnaie          | <b>Gratuit</b> |
| • Délivrance de devises par débit en compte | Nous consulter |

## TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

- |  |                |
|--|----------------|
| • Intervention de dépannage en urgence   | 200,00€ HT     |
| • Contrat de service TPE (Terminal de Paiement Électronique)                                 | Nous consulter |
| • Frais sur facturette carte bancaire revenant impayée dans l'EEE <sup>(1)</sup>             | 26,00€         |
| • Frais sur facturette carte bancaire revenant impayée hors EEE <sup>(1)</sup>               | 52,00€         |
| • Traitement manuel de télécollecte (par facturette)   | 1,50€          |
| • Mise en place de Télécollecte Chèques pour grand remettant                                 | Nous consulter |
| • Commission appliquée aux transactions par carte bancaire                                   | Nous consulter |
| • Commission appliquée aux transactions par carte bancaire Smile&Pay <sup>(2)</sup>          | Nous consulter |
| – lecteur CB   | Nous consulter |
| – commission appliquée sur les encaissements des cartes bancaires                            | Nous consulter |
| • ONEY proximité <sup>(3)</sup>  |                |
| – régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois   | Nous consulter |
| • Pack Tourisme incluant les cartes American Express, Discover/Diners Club, JCB et Union Pay | Nous consulter |
| • Tap To Pay <sup>(4)</sup>  | Nous consulter |

## VIREMENT SEPA<sup>(1)</sup>

- |  |                |
|--|----------------|
| • Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent      | <b>Gratuit</b> |
| • Recherche sur virement SEPA reçu avec coordonnées erronées | <b>Gratuit</b> |

## PRÉLÈVEMENT SEPA<sup>(1)</sup>

- |  |           |
|--|-----------|
| • Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)                                      | 50,00€ HT |
| • Remise de prélèvements SEPA  |           |
| – en agence  |           |
| • par remise   | 10,00€    |
| • par prélèvement SEPA   | 5,00€     |
| – par Cyberplus ou télétransmis (y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com) |           |
| • par remise   | 2,20€     |
| • par prélèvement SEPA   | 0,36€     |

(1) Voir détail EEE / espace SEPA page 40.

(2) Smile&Pay est un service d'encaissement de la société Smile&Pay proposé par la Banque de Savoie.

(3) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la Banque de Savoie.

(4) Tap To Pay est un service d'encaissement de cartes bancaires à partir d'un Smartphone compatible. **15**

• Prélèvement SEPA <sup>(1)</sup> revenu impayé	16,00€
• Mise en place de la convention d'émetteur de prélèvement SEPA B to B	50,00€ HT
• Opposition sur un prélèvement SEPA <sup>(1)</sup> avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)	18,75€
• Frais de remise et d'exécution de prélèvement permanent SEPA <sup>(1)</sup> papier émis – unitaire	3,00€
• Frais de remise et d'exécution de prélèvement SEPA <sup>(1)</sup> permanent télétransmis (ou géré par Cyberplus Entreprise) <sup>(2)</sup> – unitaire	0,18€

## CHÈQUE

• Remise de chèque(s)	<b>Gratuit</b>
• Relevé détaillé de remise de chèques – suivant le nombre de chèques et par relevé	Nous consulter
• Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision	15,30€
• Remise de chèque(s) compensable en France date de valeur = J + 1 ouvré <sup>(3)</sup> (J : date de comptabilisation) Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)	<b>Gratuit</b>
• Télécollecte image-chèques	Nous consulter
• Remise d'image-chèque par télécollecte ou télétransmission	Nous consulter

## EFFET DE COMMERCE

• Traitement des remises LCR / BOR – sur support papier	
• par remise	11,00€
• par effet	5,00€
– par Cyberplus	
• par remise	3,90€
• par effet	0,50€
– par télétransmission (y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com)	
• par remise	3,90€
• par effet	0,50€
• Retour d'effet impayé	20,00€
• Remise en circulation d'effet, de LCR ou de BOR impayé	9,50€

(1) Voir détail EEE / espace SEPA p. 40.

(2) Coût de connexion selon votre opérateur.

(3) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

## COMMERCE ÉLECTRONIQUE



### À SAVOIR

Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

• Paiement Express	Nous consulter
• Cyberplus Paiement Access	Nous consulter
• PayPlug <sup>(1)</sup>	Nous consulter
• Direct et Proche <sup>(2)</sup> (Création de site internet et augmentation de la visibilité sur le web)	Nous consulter

(1) PayPlug est un service d'encaissement en ligne de la société PayPlug Entreprise SAS, proposé par la Banque de Savoie.

(2) Direct et Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque de Savoie.

# OFFRES GROUPEES DE SERVICES

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## CONVENTIONS DE RELATION

Chacun des produits et services prévus dans une convention de relation peut être vendu séparément. L'application des conditions privilégiées associées à une convention Banque de Savoie sera effective à partir du dernier jour ouvré du mois suivant la date de souscription. Vous avez la garantie d'un entretien avec un Conseiller Banque de Savoie dédié et disponible pour évaluer l'ensemble des produits et services bancaires indispensables ou optionnels nécessaires à votre gestion quotidienne en bénéficiant de tarifs préférentiels. Pour plus d'informations sur les conventions de relation Banque de Savoie, consultez notre site Internet : [www.banque-de-savoie.fr](http://www.banque-de-savoie.fr)

### CONVENTION ALTITUDE PRO

La Convention Altitude PRO est une convention de relation sur-mesure, dédiée aux Entreprises, Commerçants de Proximité et aux Professionnels du Tourisme et de l'Hôtellerie-Restauration.

Avec cette convention, vous pouvez associer les produits et services suivants en fonction de vos besoins, et vous bénéficiez d'avantages tarifaires :

- Votre socle de base (votre compte courant professionnel, votre carte bancaire à débit immédiat ou différé, votre accès Internet avec Cyberplus Premium et votre assurance Sécuris PRO<sup>(1)</sup> contre les aléas du quotidien) ;
  - Le fonctionnement de votre compte, les services de banque à distance, les opérations de paiement et d'encaissement, et les recherches de documents ;
  - Des produits et services optionnels vous permettant de régler vos dépenses professionnelles, de sécuriser vos échanges de données Internet et de vous authentifier, d'assurer vos crédits court terme, et de faciliter vos encaissements.
- |   |  |
|---|--|
| - Coffre-fort numérique (15 Go)   | <b>Gratuit</b>                           |
| - Cotisation avec une Carte Visa Business Electron ou Visa Start Business (carte à débit immédiat)  | <b>24,80€/mois</b>                       |
| - Cotisation avec une Carte Visa Business <ul style="list-style-type: none"><li>• à débit immédiat</li><li>• à débit différé</li></ul>      | <b>26,04€/mois</b><br><b>25,67€/mois</b> |
| - Cotisation avec une Carte Visa Gold Business <ul style="list-style-type: none"><li>• à débit immédiat</li><li>• à débit différé</li></ul> | <b>30,87€/mois</b><br><b>30,06€/mois</b> |
| - Cotisation avec une Carte Visa Platinum Business à débit différé  | <b>34,23€/mois</b>                       |

### CONVENTION PRIVILÈGE

La Convention Privilège est une convention de relation sur-mesure, dédiée aux Professions Libérales.

Avec cette convention, vous pouvez associer les produits et services suivants en fonction de vos besoins, et vous bénéficiez d'avantages tarifaires :

- Votre socle de base (votre compte courant professionnel, votre carte bancaire à débit immédiat ou différé, votre accès Internet avec Cyberplus Premium et votre assurance Sécuris PRO<sup>(1)</sup> contre les aléas du quotidien) ;
- Le fonctionnement de votre compte, les services de banque à distance, les opérations de paiement et d'encaissement de vos honoraires avec des avantages tarifaires exclusifs, les recherches de documents, et les services liés à votre carte avec des avantages tarifaires exclusifs ;

– Des produits et services optionnels vous permettant de régler vos dépenses professionnelles, de sécuriser vos échanges de données Internet et de vous authentifier, d'assurer vos crédits court terme, et de faciliter vos encaissements pour le développement de votre activité libérale ;	
– Des forfaits exclusivement réservés à la Convention Privilège (forfait d'arrêtés de compte, forfait encaissements carte bancaire) ;	
– Coffre-fort numérique (15 Go)	<b>Gratuit</b>
– Cotisation avec une Carte Visa Business	
• à débit immédiat	26,04€/mois
• à débit différé	25,67€/mois
– Cotisation avec une Carte Visa Gold Business	
• à débit immédiat	30,87€/mois
• à débit différé	30,06€/mois
– Cotisation avec une Carte Visa Platinum Business à débit différé	34,23€/mois

### CONVENTION ASSOCIATIONS

*La Convention Associations est une convention de relation sur-mesure, permettant d'aborder l'ensemble des besoins courants des Associations.*

Avec cette convention, vous pouvez associer les produits et services suivants en fonction de vos besoins, et vous bénéficiez :

- D'avantages tarifaires multiples sur votre socle de base (votre compte courant professionnel, votre accès Internet avec Cyberplus Medium et votre assurance Sécuris PRO<sup>(1)</sup> contre les aléas du quotidien) ;
- D'une carte bancaire optionnelle (à débit immédiat ou différé) à tarif préférentiel ;
- D'avantages tarifaires associés à l'option Premium ;
- D'un forfait d'arrêtés de compte associé à l'option Premium.

#### • Convention Associations

– Socle de base comprenant Cyberplus Medium et Sécuris PRO <sup>(1)</sup>	8,25€/mois
---	------------

Avec option carte bancaire :

– Cotisation avec une Carte Visa Business	
• à débit immédiat	10,92€/mois
• à débit différé	10,63€/mois
– Cotisation avec une Carte Visa Gold Business	
• à débit immédiat	14,63€/mois
• à débit différé	14,00€/mois
– Cotisation avec une Carte Visa Platinum Business à débit différé	17,21€/mois

#### • Convention Associations avec « Option Premium »

– Socle de base comprenant Cyberplus Premium et Sécuris PRO <sup>(1)</sup>	17,37€/mois
--	-------------

Avec option carte bancaire :

– Cotisation avec une Carte Visa Business	
• à débit immédiat	20,04€/mois
• à débit différé	19,75€/mois
– Cotisation avec une Carte Visa Gold Business	
• à débit immédiat	23,75€/mois
• à débit différé	23,12€/mois
– Cotisation avec une Carte Visa Platinum Business à débit différé	26,33€/mois

(1) Contrat d'assurance, à adhésion facultative souscrit par la Banque de Savoie auprès de AIG Europe Limited et géré par GRAS SAVOYE. Entreprises régies par le Code des assurances.

## CONVENTION RYTHMÉO (pour les professionnels et les petites entreprises)

Nous consulter

*Une offre groupée de services personnalisables destinée à faciliter votre gestion quotidienne et à vous faire bénéficier d'une tarification simplifiée et avantageuse. Évolutive, elle permet également d'accompagner au mieux votre activité. Facturée mensuellement, son coût total dépend des produits et services souscrits.*

## OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Les conventions de relation BS PRO et BS PRO PLUS ne sont plus disponibles à la commercialisation. Toutefois, les contrats des titulaires de ces conventions de relation restent actifs aux tarifs ci-dessous.

- **Convention BS PRO**

Carte Visa Business à débit immédiat ou différé,  
Cyberplus Premium, Sécuris PRO<sup>(1)</sup> (assurance perte et vol de moyens de paiement)

87,61€/trimestre

- **Convention BS PRO PLUS**

Carte Visa Gold Business à débit immédiat ou différé,  
Cyberplus Premium, Sécuris PRO<sup>(1)</sup> (assurance perte et vol de moyens de paiement)

107,08€ /trimestre

# IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## COMMISSION D'INTERVENTION

– par opération	9,95€
– plafond mensuel	547,25€

## DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

## OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur (10 % du montant de la créance, plafond fixé à 83,33€)	10% du montant de la créance
• Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire	122,40€
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	10,00€

## INCIDENTS DE PAIEMENT

### INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (Maximum 1/jour) <sup>(1)</sup> Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.	17,34€
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision <sup>(2)</sup>	
– inférieur ou égal à 50€	20,05€
– supérieur à 50€	40,05€



### À SAVOIR

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **FORFAIT CHEQUE REJETE.**

• Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	45,90€
• Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	45,90€

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 21)

## INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

• Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement, TIPSEPA ou virement sans provision (Maximum 1/jour) <sup>(1)</sup>	15,00€
• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision <sup>(2)</sup>	Montant de l'opération
- inférieur à 20€	
- supérieur ou égal à 20€ <sup>(3)</sup>	10,05€
• Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA <sup>(2)</sup>	Montant de l'opération
- inférieur à 20€	
- supérieur ou égal à 20€ <sup>(3)</sup>	10,05€



### À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS PRELEVEMENT IMPAYE.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

• Rejet d'effet pour défaut de provision	26,00€
• Frais de lettre d'information préalable pour opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire	63,00€
• Frais de blocage de la carte par la banque en cas d'usage abusif	63,00€
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif opposition usage abusif)	62,12€
• Opération carte bancaire étrangère impayée/ impayé commerçant CB	
- domestique	25,00€
- international	50,00€
+ traitement manuel de télécollecte (par facturette)	1,50€ HT

(1) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Quelles que soient la devise et la destination de l'opération.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 21)

# DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque de Savoie  
et sous réserve de son acceptation

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

- **Découvert du compte convenu et formalisé**  
– intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel Nous consulter
- **Découvert du compte non autorisé**  
– Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel TBBS<sup>(1)</sup> + 9%



### À SAVOIR

Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours.

- **Commission de dépassement** 0,50% par an



### À SAVOIR

Commission calculée sur le montant du plus fort dépassement de chaque mois du trimestre.

- **Commission de plus fort découvert** 0,10% par mois  
ou trimestre



### À SAVOIR

Commission calculée sur la base du plus fort découvert de chaque mois ou de chaque trimestre en valeur.

- **Commission d'immobilisation** 2,50%  
par trimestre



### À SAVOIR

Commission perçue uniquement lorsque le compte est débiteur en permanence tout au long du trimestre.

- **Commission d'engagement** 1,20% par an



### À SAVOIR

Cette commission proportionnelle au montant de l'autorisation de découvert mise en place est prélevée trimestriellement et rémunère l'engagement de la Banque. Elle n'est pas corrélée à l'utilisation du découvert.

- **Minimum forfaitaire d'agios** Nous consulter

Le TEG réel sera indiqué sur le relevé trimestriel de compte courant. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire en vigueur<sup>(2)</sup>.

Par exemple, pour un découvert autorisé de 15 000 euros, sur une durée d'un an, au taux débiteur de 9,25%, le TEG indicatif est de 13,11% l'an.

## FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

### CRÉDIT COURT TERME

- **Frais de dossier de crédit court terme** (perception annuelle lors de la mise en place ou du renouvellement et calculés sur le montant total des autorisations accordées) 1,00%
  - minimum 200,00€
  - maximum 1 500,00€

(1) Le taux de base Banque de Savoie à 9,25 % l'an, en vigueur au 01/07/2021 est susceptible d'évolution.

(2) Le taux plafond dit « taux d'usure » est calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel. Il est affiché dans nos agences et publié sur notre site Internet.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commission d'engagement sur crédit court terme</b> (hors escompte et mobilisation de créances) Cette commission proportionnelle au montant de l'autorisation de crédit mise en place est prélevée trimestriellement et rémunère l'engagement de la Banque. Elle n'est pas corrélée à l'utilisation du crédit.</li> </ul>	1,20%
--	-------

## CRÉDITS D'INVESTISSEMENT



### À SAVOIR

Des solutions de financement personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement, reprise.

• <b>Frais d'étude de cotation nouvelle</b>	80,00€
• <b>Frais en cas de renonciation au crédit, après édition des contrats</b>	150,00€
• <b>Frais de dossier de prêt équipement moyen long terme</b> – proportionnels au montant mis en place – minimum	0,80% 200,00€
• <b>Frais de dossiers spéciaux</b> (sur dossiers dont la complexité nécessite une étude et une intervention spécialisée)	sur devis
• <b>Commission d'engagement sur ligne de concours par ouverture de crédit en compte</b>	1,20%



### À SAVOIR

Cette commission proportionnelle au montant de l'autorisation de crédit mise en place est prélevée trimestriellement et rémunère l'engagement de la Banque. Elle n'est pas corrélée à l'utilisation du crédit.

## ESCOMPTE



### À SAVOIR

Les intérêts d'escompte ou de mobilisation de créances professionnelles sont calculés sur la base du montant nominal en fonction du nombre de jours précédents l'échéance, avec application d'un index + marge et d'un minimum de 10 jours. Lorsqu'un indice de marché est retenu comme index pour la détermination du taux, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il serait alors réputé égal à zéro.

• <b>Intérêt minimum d'escompte</b> (ne s'applique que sur les effets d'un montant inférieur à 762€)	17,20€
• <b>Majoration de taux si maturité de l'effet porté à l'escompte supérieure à 3 mois</b>	1,00%

## MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (Loi Dailly)

• <b>Frais de mise en place de la convention cadre de cession</b>	60,00€
• <b>Frais par bordereau de cession Dailly</b>	12,50€

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• Commission par facture cédée	7,50€
• Frais de notification de cession de Marché	60,00€
• Frais de notification de facture cédée	19,50€
• Minimum d'intérêt	10 jours
• Montant d'intérêt minimum (ne s'applique que sur les créances d'un montant inférieur à 762€)	17,20€

## GESTION DU POSTE CLIENTS

Nous consulter



### À SAVOIR

Le recours à nos solutions de gestion du poste clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité (information commerciale, assurance-crédit, affacturage).

## CAUTIONS BANCAIRES

• Frais d'étude de dossier de crédit court terme (perception annuelle lors de la mise en place ou du renouvellement et calculés sur le montant total des autorisations accordées)	0,60%
– minimum	90,00€
– maximum	1 200,00€
• Commission de caution	
– perçue sur le montant de la caution	2,00%/trimestre
– avec un minimum de	50,00€/trimestre
• Établissement d'un acte de caution	
– acte standard	49,00€/acte
– acte complexe	135,00€/acte
• Mise en jeu de la caution	45,00€
• Cautions délivrées par internet	Nous consulter

## GARANTIES



### À SAVOIR

Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit.

• Frais d'analyse de délégation d'assurance emprunteur externe (par dossier de financement)	120,00€ HT
• Gage sur véhicule ou hypothèque fluviale maritime ou aérienne	161,00€
• Nantissement	
– de fonds de commerce	415,00€
– de matériel	415,00€
– de produit d'épargne	218,00€
• Délégation ou nantissement de contrat d'assurance-vie	218,00€
• Nantissement de produit de capitalisation	218,00€

• <b>Nantissement de titres</b> (portefeuille titres, actions cotées ou non cotées, PEA)	
– détenus à la Banque de Savoie	182,00€
– non détenus à la Banque de Savoie	415,00€
• <b>Nantissement de parts sociales</b> (SCI, SARL, SNC)	431,00€
• <b>Frais de signification par voie d'huissier</b>	frais réels HT
• <b>Frais sur mainlevée totale ou partielle</b>	
– de caution personnelle	<b>Gratuit</b>
– de garantie hypothécaire	155,00€
– de nantissement de fonds de commerce ou de matériel	155,00€
– de gage sur véhicule	65,00€
– sur autre garantie	155,00€
• <b>Information annuelle des cautions</b> (par cautionné et quel que soit le nombre de cautions)	<b>Gratuit</b>
• <b>Renseignements</b>	
– demande d'états hypothécaires	frais réels HT
– demande d'états cadastraux	frais réels HT

## AUTRES PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

• <b>Coupe-File : Service Prestige</b> Service permettant la validation « express » d'un dossier sur les domaines du crédit équipement et de l'assurance <sup>(1)</sup>	
– crédit équipement	1 000,00€
– assurances	100,00€
• <b>Avenant sur prêt équipement suite à renégociation de taux</b> (hors frais de garantie)	
– en % du capital restant dû	2,00%
– minimum	354,00€
• <b>Avenant simple de modification sur prêt</b> (périodicité, compte payeur Banque de Savoie)	40,00€
• <b>Avenant complexe de modification sur prêt</b> (modification de garantie, de durée, d'assurance hors frais de garantie)	
– en % du capital restant dû	0,50%
– minimum	354,00€
• <b>Attestation d'intérêts sur prêt</b>	
– par internet	25,00€ HT
– en agence	29,16€ HT
• <b>Rédition du tableau d'amortissement ou demande de décompte sur prêt</b>	
– par internet	25,00€ HT
– en agence	29,16€ HT
• <b>Recherche de document sur prêt</b>	29,16€ HT
• <b>Intérêts de retard sur échéance de prêt régularisée</b>	taux du prêt majoré de 3%
• <b>Mise en impayé d'une échéance de prêt</b>	<b>Gratuit</b>

# GESTION DE LA TRÉSORERIE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## ÉPARGNE BANCAIRE

- Compte à terme Nous consulter
- Certificat de dépôt négociable Nous consulter

## PLACEMENTS FINANCIERS

- Ouverture d'un compte-titres ordinaire **Gratuit**
- Clôture d'un compte-titres ordinaire **Gratuit**
- Transfert d'un compte-titres ordinaire vers un autre établissement du réseau Banque Populaire **Gratuit**
- Transfert d'un compte-titres ordinaire vers une autre banque
  - forfait par dossier 91,67€ HT
  - + commission fixe par ligne 13,50€ HT
- Frais de courtage bourse (hors valeurs étrangères)

	AGENCE / TÉLÉPHONE	INTERNET
Commission proportionnelle au montant de la transaction : (par tranche/ou sur le montant total de l'ordre)		
– ≤ à 5 000 €	1,85%	0,72%
– > à 5 000 € et ≤ à 20 000 €	1,70%	0,60%
– > à 20 000 €	1,23%	0,49%
Commission fixe	6,00 €	
Minimum de perception	25,12 €	12,56 €



### À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...).

Nous consulter

- Ordre transmis et non exécuté **Gratuit**
- Ordres annulés **Gratuit**
- Opérations sur valeurs étrangères Nous consulter
- Souscription d'Organisme de Placement Collectif (OPC)<sup>(1)</sup>
  - OPC Groupe BPCE Nous consulter
  - OPC hors Groupe BPCE 75,00€ + frais d'émetteur
- Autres instruments financiers Nous consulter

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC<sup>(1)</sup> peut être reversée à la Banque de Savoie au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque de Savoie perçue à ce titre.

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

## DROITS DE GARDE

### DÉFINITION

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus semestriellement au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse au 30 juin et au 31 décembre. Toutes les valeurs et OPC<sup>(1)</sup> du Réseau Banque Populaire sont exonérés de droits de garde.

### COMMISSION PROPORTIONNELLE APPLIQUÉE SUR LA VALORISATION DU PORTEFEUILLE AU 30 JUIN ET AU 31 DÉCEMBRE ET PRÉLEVÉE AU DÉBUT DE CHAQUE SEMESTRE SUIVANT.

• Commission dégressive par tranche d'encours de titres détenus (toutes valeurs détenues)	
– tranche d'encours ≤ 15 000 €	0,18% HT
– tranche d'encours > 15 000 € et ≤ 80 000 €	0,17% HT
– tranche d'encours > 80 000 €	0,12% HT
• Minimum de perception	30,00€ HT

### COMMISSION FIXE PAR LIGNE DU PORTEFEUILLE (EN SUPPLÉMENT DE LA COMMISSION PROPORTIONNELLE)

• Commission semestrielle	
– titres français et OPC <sup>(1)</sup>	3,46€ HT
– titres étrangers	11,46€ HT
– valeurs en nominatif	18,75€ HT
• Portefeuille sans valeur inscrite	
– commission semestrielle	12,00€
• Commission sur dividendes d'actions étrangères (brut de paiement)	3,60%
• Frais de gestion d'un compte-titres	Gratuit

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque de Savoie fournit au Client.

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

• **Rétrocessions**

La Banque de Savoie propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque de Savoie peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque de Savoie peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Nous consulter

• **Frais de gestion déléguée de votre compte-titres ou contrat de capitalisation assurance**

Nous consulter

• **Relevé de portefeuille titres, compte-rendu d'opération**

**Gratuit**

• **Imprimé Fiscal Unique**

**Gratuit**

• **Duplicata de l'Imprimé Fiscal Unique**

8,00€

## INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE



### À SAVOIR

Nous vous proposons un ensemble de solutions pour motiver et fidéliser vos collaborateurs : chèque de table, chèque cadeau, CESU Domalin, épargne salariale (participation / intéressement / plan d'épargne inter entreprise / PERCOL I / Indemnités de fin de carrière)... Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

Nous consulter

## AUTRES SERVICES

• **Transactions sur l'or**

Nous consulter

• **Services de Gestion Privée**

– étude patrimoniale

Nous consulter

# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

La Banque de la Transition Énergétique par Banque de Savoie est intégralement dédiée à la collecte d'épargne verte et au financement d'initiatives en faveur de la transition énergétique dans la région Auvergne Rhône Alpes.

La pertinence de la Banque de la Transition Énergétique par Banque de Savoie repose sur quatre engagements forts :

- **Traçabilité** : La Banque de la Transition Énergétique par Banque de Savoie garantit la traçabilité de l'utilisation de l'épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique.
- **Territorialité** : L'intégralité des programmes financés par l'épargne se situe sur notre territoire.
- **Circuit court de financement** : La Banque de la Transition Énergétique par Banque de Savoie favorise le lien direct entre épargnants et porteurs de projets énergétiques sur nos territoires.
- **Démarche partenariale** : Des projets menés en collaboration constante avec tous les acteurs régionaux, publics et privés, de la transition énergétique.

## ÉPARGNE VERTE

La Banque de Savoie vous propose des offres d'épargne dédiées au financement de la transition énergétique de notre région.

- CAT Transition Énergétique
- Livret Transition Énergétique Association

Nous consulter

Nous consulter

## CRÉDITS VERTS

Solutions de financement de vos équipements écologiques : installations de panneaux photovoltaïques, travaux pour une meilleure efficacité énergétique des bâtiments ou des processus industriels, évolution de vos flottes automobiles d'entreprises etc.

- Prêt Rénovation Énergétique
- Prêt Transition d'Activité
- Prêt Mobilité Verte
- Prêt Énergie Renouvelable

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

Plus d'informations sur :



# ASSURANCES ET PRÉVOYANCE\*

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- SECURIS Pro<sup>(1)</sup> – cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement 104,86€



### À SAVOIR

SECURIS Pro assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement :

- du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
- des frais d'opposition et de refection des moyens de paiement perdus ou volés,
- des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
- du vol de la recette (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque.

Pour faire opposition, appelez le 01 49 37 80 34 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7 jours/7, 24h/24.

## ASSURER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE

- SECURIS-Facilités Pro<sup>(2)</sup> De 61,00€ à 308,00€ par an



### À SAVOIR

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats SECURIS-Facilités Pro permet le remboursement des sommes dues à la Banque de Savoie au jour du « sinistre » au titre des crédits court terme utilisés. Ainsi le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

- PRÉVOYANCE PRO+<sup>(2)</sup> Nous consulter



### À SAVOIR

Le contrat PRÉVOYANCE PRO + garantit le versement d'une rente ou d'un capital, en fonction de la version choisie par l'assuré, en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (Incapacité Temporaire Totale de Travail). Ce contrat garantit également, en fonction de la formule choisie par l'assuré, le versement d'une rente en cas d'Invalidité Permanente Totale ou Partielle (IPT ou IPP).

- ASSUR-BP Santé profil Pro<sup>(2)</sup> Nous consulter



### À SAVOIR

Le produit d'Assurance Complémentaire Santé est destiné à rembourser tout ou partie des frais de santé restant à la charge de l'assuré et des éventuels bénéficiaires en cas d'accident, de maladie ou de maternité, en complément de la Sécurité sociale française. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

(1) Contrat de AIG Europe SA, entreprise régie par le code des assurances.

(2) Contrat de BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

\* Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

## PRÉPARER VOTRE RETRAITE

- PER I (Plan Épargne retraite individuel\*)<sup>(1)</sup>

Nous consulter



### À SAVOIR

Le Plan Épargne Retraite Individuel est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP (le souscripteur) auprès de BPCE Vie (l'assureur). Une solution permettant de vous constituer une épargne responsable et de bénéficier d'une fiscalité incitative à l'entrée ou à la sortie du contrat, afin de disposer d'un complément de revenus à la retraite.

## ASSURER VOS BIENS ET VOTRE EXPLOITATION

- ASSUR-BP Multirisque Pro<sup>(2)</sup> Nous consulter
- ASSUR-BP Auto du Pro<sup>(2)</sup> Nous consulter
- Homme Clé +<sup>(1)</sup> Nous consulter
- Allo Assistance Pro<sup>(3)</sup> (conseil juridique, fiscal et social, et assistance en cas de sinistre dans le local professionnel)<sup>(4)</sup> Nous consulter
- SECURIS Homme Clé<sup>(1)</sup> (Offre retirée de la commercialisation) Nous consulter

(1) Contrat de BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

(2) Contrat de BPCE IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Contrat assuré par Mondial Assistance France SAS, entreprise régie par le code des assurances.

(4) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

\* Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Se reporter à la notice d'information du contrat Plan Épargne Retraite.

# OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)



## À SAVOIR

Notre tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant.

- **Frais de tenue de compte en devises**, prélevés sur le compte courant en euro
- **Commission de change**
  - avec un minimum de
  - avec un maximum de

Nous consulter  
par trimestre  
0,075%  
16,70€  
166,40€



## À SAVOIR

Les commissions s'appliquent à toute opération d'achat-vente de devises au comptant ou à terme. Une gamme de produits vous est proposée pour une meilleure maîtrise de vos risques de change.

## OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE<sup>(1)</sup>



## À SAVOIR

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

- **Paiement**
  - + commission proportionnelle au montant de la transaction 2,90%
- **Retrait d'espèces à un distributeur hors EEE en euros** 5,00€  
(commission fixe)
- **Retrait d'espèces à un distributeur en devise** (commission fixe) 5,00€
  - + commission proportionnelle au montant du retrait 2,90%
- **Retrait d'espèces en euro à un guichet bancaire** (commission fixe) 5,50€
  - + commission proportionnelle au montant du retrait 2,90%
- **Retrait d'espèces en devise à un guichet bancaire** (commission fixe) 5,50€
  - + commission proportionnelle au montant du retrait 2,90%
- **Recherche de facturette émise dans tout autre pays ou une autre devise** 26,64€

## PAIEMENTS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT)

- **Par virement SEPA émis en euros vers l'un des pays de l'espace SEPA<sup>(2)(3)</sup>**
  - saisi en agence 5,64€
  - télétransmis (y compris Suite Entreprise et Suite Entreprise.com) ou par Cyberplus Entreprise 0,30€
- **Par virement non SEPA émis en euros ou en devises<sup>(2)(3)</sup>**
  - commission de transfert sur virement ou chèque émis
    - minimum 0,12%
    - maximum 17,50€
  - + commission de change si devise étrangère<sup>(4)</sup> 175,00€

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE<sup>(2)</sup>.

(2) Voir détail EEE / espace SEPA page 40.

(3) Virement européen au sens de la Directive Européenne : en euro, en mode de frais partagés («share») vers un ou en provenance d'un des pays de l'Espace Economique Européen comportant le BIC et l'IBAN corrects.

(4) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction. Aux conditions Banque de Savoie, peuvent s'ajouter les frais demandés par le correspondant étranger. Les commissions s'appliquent à toute opération d'achat-vente de devises au comptant ou à terme. Une gamme de produits vous est proposée pour une meilleure maîtrise de vos risques de change.

– télétransmis (y compris Suite Entreprise et Suite Entreprise.com) ou par Cyberplus Entreprise	
– commission de transfert sur virement	0,06%
• minimum	9,10€
• maximum	91,00€
+ commission de change si devise étrangère <sup>(1)</sup>	
<b>• Par virement non SEPA émis en euros ou en devises<sup>(2)(3)</sup></b>	
– mode OUR (tout frais à charge de l'émetteur)	frais réels
<b>• Frais additionnels pour SWIFT urgent</b>	22,97€
<b>• Frais d'intervention</b> (correction Swift sur ordre)	20,83€ HT

## CRÉDIT DOCUMENTAIRE (EXPORT)



### À SAVOIR

Mis en place dans le cadre des transactions internationales, le crédit documentaire est l'engagement d'une banque de payer un montant défini à une autre banque, contre la remise, dans un délai déterminé, de documents conformes.

<b>• Notification</b>	
– commission de notification	101,90€
– commission de confirmation (variable suivant le risque pays)	Nous consulter
– commission de modification	88,40€
– commission de transmission	80,00€
– commission d'intervention	20,83€ HT
– frais de correspondants	frais réels
+ commission de change si devise étrangère <sup>(1)</sup>	
<b>• Frais liés à l'utilisation du crédit</b>	
– commission de levée de documents	0,15%
– minimum	124,80€
– frais pour présentation de documents irréguliers	44,70€
– frais pour pré-analyse de documents	88,40€

## RÈGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT)



### À SAVOIR

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés « share »<sup>(4)</sup>

<b>• Par virement SEPA reçu en euros de l'un des pays de l'espace SEPA<sup>(2)(3)</sup></b>	<b>Gratuit</b>
<b>• Par virement non SEPA reçu<sup>(2)(3)</sup> en euros ou en devises</b>	
– contre-valeur ≤ à 1 500 €	12,50€
– contre-valeur > à 1 500 €	20,30€
+ commission de change si devise étrangère <sup>(1)</sup>	

(1) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction. Aux conditions Banque de Savoie, peuvent s'ajouter les frais demandés par le correspondant étranger. Les commissions s'appliquent à toute opération d'achat-vente de devises au comptant ou à terme. Une gamme de produits vous est proposée pour une meilleure maîtrise de vos risques de change.

(2) Voir détail EEE / espace SEPA page 40.

(3) Virement européen au sens de la Directive Européenne : en euro, en mode de frais partagés (« share ») vers un ou en provenance d'un des pays de l'Espace Economique Européen comportant le BIC et l'IBAN corrects.

(4) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre / tiré.

• <b>Par chèque</b>	
– traitement pour la réception d'un chèque de banque en euros ou en devises	62,40€
+ commission de change si devise étrangère <sup>(1)</sup>	
+ commission de banque/pays si crédit après encaissement	frais réels
• <b>Frais d'intervention</b> (correction Swift sur ordre)	20,83€ HT
• <b>Encaissement de chèques de voyage</b> <sup>(2)</sup> (minimum 9 €)	1,50%
• <b>Reprise de chèques de voyage en euro</b> (pour les clients Banque de Savoie uniquement) <sup>(2)</sup>	<b>Gratuit</b>

## CRÉDIT DOCUMENTAIRE (IMPORT)



### À SAVOIR

Aux commissions indiquées, il convient d'ajouter dans tous les cas, le paiement des commissions et frais facturés par les banques étrangères, des frais de port, télégrammes et autres frais engagés à votre demande.

• <b>Forfait de traitement de crédit documentaire comprenant l'ouverture, la levée de documents ainsi que les frais de port et frais de Swift afférents</b>	
– contre-valeur ≤ à 50 000 €	197,60€
– contre-valeur > à 50 000 € et ≤ à 150 000 €	301,60€
– contre-valeur > à 150 000 € et ≤ à 300 000 €	405,60€
– contre-valeur > à 300 000 €	Nous consulter
• <b>Commission de paiement</b>	0,12%
– minimum	17,50€
– maximum	175,00€
+ commission de change si devise étrangère <sup>(1)</sup>	
• <b>Commission de modification</b>	88,40€
• <b>Commission d'intervention</b>	20,83€ HT
• <b>Frais pour présentation de documents irréguliers</b>	44,70€

## COMMISSIONS ADDITIONNELLES

• <b>Acquit Swift et demande de justificatif de paiement</b>	14,30€ HT
• <b>Envoi en urgence</b>	22,97€
• <b>Effet impayé, réclamé, non domicilié, prorogé</b>	27,00€
• <b>Frais de correspondants</b>	frais réels
• <b>Frais d'envoi de courrier express</b>	frais réels

## COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

• <b>Couverture Figée</b>	
– à terme fixe	
• frais de dossier pour mise en place	70,00€
• frais pour demande de prorogation	35,00€
• frais de levée	22,00€
– Coveri enveloppe (terme à préavis)	
• frais de dossier pour mise en place	47,00€
• frais de levée	22,00€
• frais pour demande de prorogation	35,00€
• justificatifs d'arrêtés de compte	11,00€

(1) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction. Aux conditions Banque de Savoie, peuvent s'ajouter les frais demandés par le correspondant étranger. Les commissions s'appliquent à toute opération d'achat-vente de devises au comptant ou à terme. Une gamme de produits vous est proposée pour une meilleure maîtrise de vos risques de change.

(2) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction. Aux conditions Banque de Savoie, peuvent s'ajouter les frais demandés par le correspondant étranger.

• <b>Couvertures évolutives et optionnelles</b>	
– option de change classique (minimum 100 000 USD)	
• frais de mise en place	85,00€
• frais de levée sur option « américaine »	35,00€
– option de change évolutive	Nous consulter
• <b>Mise en place d'opérations à terme</b>	45,00€
• <b>Utilisation d'un terme unique, à préavis ou flexible</b>	15,00€
• <b>Levée anticipée d'un terme fixe</b>	15,00€
• <b>Prorogation d'un terme</b>	45,00€
• <b>Achat/vente au comptant hors bourse</b>	25,00€

## PORTEFEUILLE COMMERCIAL ÉTRANGER

### À L'IMPORT

• <b>Commission de traitement</b>	0,10%
– minimum	17,70€
• <b>Commission de paiement</b>	0,12%
– minimum	17,50€
– maximum	175,00€
+ commission de change si devise étrangère <sup>(1)</sup>	
• <b>Commission d'acceptation, d'avis de sort, de prorogation, de rejet, de protêt... (par effet)</b>	27,00€

### À L'EXPORT

• <b>Commission de traitement</b>	0,10%
– minimum	17,70€
• <b>Commission sur paiement reçu</b>	
– contre-valeur ≤ à 1 500 €	12,50€
– contre-valeur > à 1 500 €	20,30€
+ commission de change si devise étrangère <sup>(1)</sup>	
• <b>Commission d'acceptation, d'avis de sort, de prorogation, de protêt... (par effet)</b>	27,00€

## REMISES DOCUMENTAIRES

### À L'IMPORT

• <b>Commission de traitement</b>	0,125%
– minimum	44,70€
• <b>Commission de paiement</b>	0,12%
– minimum	17,50€
– maximum	175,00€
+ commission de change si devise étrangère <sup>(1)</sup>	
• <b>Commission d'acceptation, d'avis de sort, de prorogation ou d'impayé...</b>	27,00€

### À L'EXPORT

• <b>Commission de traitement</b>	0,125%
– minimum	44,70€
• <b>Commission sur paiement reçu</b>	
– contre-valeur ≤ à 1 500 €	12,50€
– contre-valeur > à 1 500 €	20,30€
+ commission de change si devise étrangère <sup>(1)</sup>	

(1) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction. Aux conditions Banque de Savoie, peuvent s'ajouter les frais demandés par le correspondant étranger.

• Commission d'acceptation, d'avis de sort, de prorogation ou d'impayé...	27,00€
---	--------

## AVANCES EN DEVISES

• <b>A terme fixe</b>	
– taux de la devise + marge - minimum	1,00%
+ commission de change si devise étrangère <sup>(1)</sup>	
– frais de dossier pour mise en place	68,00€
– frais pour demande de prorogation	34,00€
• <b>En compte courant</b>	
– taux de la devise + marge - minimum	1,00%
+ commission de change si devise étrangère <sup>(1)</sup>	
– frais de dossier pour mise en place	68,00€
– frais de levée	18,00€

## PLACEMENTS

• <b>Placement à terme en devises</b> (avec un minimum de 15 000€ et une durée maximum de 12 mois)	Nous consulter
• <b>Compte rémunéré en devises</b>	
– frais de gestion	47,00€/trimestre
• <b>Placements structurés</b>	85,00€

## GARANTIES

• <b>Mise en place de caution/garantie de marché et émission de lettre de crédit Stand By</b>	
– frais de dossier pour garantie standard	100,00€
– frais de dossier pour garantie complexe ou en langue étrangère	200,00€
– frais garantie indirecte/contre garantie	Nous consulter
– frais de prorogation ou de modification	52,00€
– commission d'engagement	2,00%
- minimum	52,00€
Cette commission est perçue trimestriellement d'avance, par trimestre indivisible.	
• <b>Commission de mise en jeu de caution de garanties ou lettre Stand-By</b>	156,00€
• <b>Commission de notification de garantie ou de lettre de crédit Stand-By reçue par la Banque de Savoie</b>	64,50€

## AUTRES OPÉRATIONS

• <b>Dossier d'assurance prospection COFACE</b>	Nous consulter
• <b>Renseignements commerciaux</b>	Nous consulter
• <b>Ouverture de compte chez une banque étrangère</b>	Nous consulter

(1) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction. Aux conditions Banque de Savoie, peuvent s'ajouter les frais demandés par le correspondant étranger.

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

### • Pour contacter un conseiller

À partir de l'application mobile ou de votre espace connecté sur internet :

- Depuis la rubrique «Contact» accès au n° de téléphone de votre conseiller ou à la prise de rendez-vous en ligne

À partir du Centre de Relation Clients :

- Depuis la France, au : 04 57 36 30 57 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Du lundi au vendredi de 8h00 à 21h00 et le samedi de 9h00 à 13h00

### • Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24 h /24 :

- Par Internet, avec Cyberplus BS ([www.banque-de-savoie.fr](http://www.banque-de-savoie.fr)) ainsi que via l'application mobile Banque de Savoie (gratuit)
- Par téléphone, avec Audio BS serveur vocal 7j/7 et 24h/24) : Composez le 04 57 36 30 57 – choix 1 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

## NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

### **PEI, PERCOL I, Participation, Intéressement et Inter Épargne +**

sont des produits de :

#### **Natixis Interépargne**

Société Anonyme au capital de 8 890 784 € - RCS Paris 692 012 669.

Siège social : 59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

#### **Natixis Investment Managers International :**

Société Anonyme au capital de 94 127 658,48 €

329 450 738 RCS Paris

Société de gestion de portefeuille agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009.

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

#### **Mirova :**

Société de gestion de portefeuille

Société Anonyme au capital de 8 813 860 €

RCS Paris n°394 648 216 - Agrément AMF n° GP 02-014

Siège social : 59, Avenue Pierre Mendès France – 75013 – Paris.

Mirova est une filiale de Natixis Investment Managers International.

**Prévoyance Pro +** est assuré par :

**BPCE VIE**, Société Anonyme au capital social de 161 469 776 €

Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

**SECURIS Pro** est assuré par :

#### **AIG Europe SA,**

Compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 €, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806)

Siège social : 35D Avenue John F. Kennedy - L-1855 - Luxembourg

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 passerelle des Reflets -

92400 Courbevoie – Téléphone : +33 1.49.02.42.22

RCS Nanterre 838 136 463

## **JURIDICA SA**

SA au capital de 14 627 854,68 € • 572 079 150 RCS Versailles • TVA intracommunautaire : FR 69 572 079 150. Siège Social : 1 place Victorien Sardou • 78160 Marly-le-Roi. Par l'intermédiaire de GRAS SAVOYE, n° ORIAS 07001707, www.orias.fr, Société agréée pour le courtage d'assurances (garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L530-1 et L530-2 du Code des Assurances). JURIDICA et GRAS SAVOYE sont placées sous la surveillance de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution • 4 place de Budapest • CS 92459 • 75436 Paris Cedex 09.

**SECURIS Facilités Pro et Homme Clé +** sont assurés par : **BPCE Vie**, Société Anonyme au capital social de 161 469 776 € Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

**PER I** est assuré par : **BPCE Vie**, Société Anonyme au capital social de 161 469 776 € Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

**ASSUR-BP Multirisque Pro, ASSUR-BP Auto et Protection Financière Pro** sont assurés par : **BCPE Assurances IARD** Société anonyme au capital social de 61 996 212 € Entreprise régie par le code des assurances - 350 663 860 RCS Paris Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

**Allo Assistance Pro** est un contrat d'assistance géré par : **MONDIAL ASSISTANCE France SAS**, entreprise régie par le code des assurances. 490 381 753 RCS Paris. Siège social : 54, rue de Londres - 75394 Paris Cedex 8.

**Direct&Proche** est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque de Savoie. Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 €, 36 rue Raspail - 92300 Levallois-Perret, RCS Nanterre B 525 312 294.

**PayPlug** est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, Proposé par la Banque de Savoie Payplug Entreprise SAS, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 € Siège social : 110, avenue de France – 75013 Paris, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro 443 222 682 Société agréée en tant qu'établissement de paiement

**Smile&Pay** est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023. Siège social : 60, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine. Smile&Pay est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme établissement de paiement

**Oney Bank** est une Société Anonyme au capital de 51 286 585 € 34, Avenue de Flandre - 59170 Croix – 546 380 197 RCS Lille Métropole – n° Orias 07 023 261 www.orias.fr

## **Banque de Savoie exploitant la marque Banque de la Transition Énergétique**

Société Anonyme au capital de 6 852 528 € SIREN 745 520 411 RCS Chambéry - Intermédiaire d'Assurance N° ORIAS 07 019 393 - N° TVA Intracommunautaire FR 41745520411 Identifiant unique REP Papiers n° FR232581\_03FWUB (BPCE - SIRET 493 455 042)

Siège social : 6, boulevard du Théâtre - CS 82422 - 73024 Chambéry Cedex

## RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

- **EEE** (Espace Economique Européen) : composé des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- **Espace SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- **Zone EURO** composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

# RÉSOLVRE UN LITIGE

## VOTRE BANQUE DE SAVOIE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

- Nous veillons à vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.
- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **vosre conseiller en agence / centre d'affaires** est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au **Service Qualité de la Relation Clientèle**.

PAR COURRIER	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE <sup>(1)</sup>
BANQUE DE SAVOIE Service Qualité de la Relation Clientèle 6, boulevard du Théâtre CS 82422 73024 Chambéry Cedex	<a href="https://www.banque-de-savoie.fr">https://www.banque-de-savoie.fr</a> Rubrique : Réclamation et médiation Adresse courriel : <a href="mailto:qualite-clients@banque-de-savoie.fr">qualite-clients@banque-de-savoie.fr</a>	04.76.82.02.24 Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur

A réception de votre réclamation, le service vous adressera un courrier de prise en charge. Selon la complexité de votre demande, il s'engagera à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque de Savoie vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

## VOTRE RECOURS EN MÉDIATION: VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais, indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent, sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un (1) an à compter de votre réclamation auprès de votre Banque de Savoie sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez. Le médiateur a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés. La saisine de Médiateur s'effectue en langue française et par écrit uniquement.

- **Le médiateur du Crédit aux Entreprises** (entreprises, créateurs, chefs d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit.

PAR INTERNET (CONTACT DANS LES 48H)

Dossier à remplir en ligne sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et les placements financiers – hors assurances-vie - (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc., écrivez au médiateur.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<p><b>De préférence :</b></p> <p><a href="https://www.amf-france.org">https://www.amf-france.org</a></p>	<p>A défaut :</p> <p>Médiateur de l'AMF,            Autorité des Marchés Financiers            17 Place de la Bourse            75082 Paris Cedex 02</p>

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<p><a href="https://www.mediation-assurance.org">https://www.mediation-assurance.org</a></p>	<p>La Médiation de l'Assurance            TSA 50110            75441 Paris Cedex 09</p>

- Pour les Entrepreneurs individuels exclusivement (personnes physiques agissant pour les besoins professionnels) : **le médiateur bancaire pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire, hors produits financiers, assurances, octroi de crédits ou découverts.**

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<p><a href="https://www.mediateur-fnbp.fr">https://www.mediateur-fnbp.fr</a></p>	<p>Médiation des Entrepreneurs Individuels            auprès de la FNBP            20/22 rue Rubens            75013 Paris</p>

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>



**POUR ACCÉDER À VOS SERVICES À TOUT MOMENT EN TOUS LIEUX**  
Télécharger l'application Banque de Savoie



**Services gratuits de banque à distance  
mis à votre disposition sur l'application Banque de Savoie<sup>(2)</sup>**

## GESTION DE VOTRE BANQUE À DISTANCE

<b>Biométrie</b>	Accès rapide à vos comptes via la reconnaissance des empreintes digitales <sup>(3)</sup> (Touch ID, Fingerprint) ou du visage (Face ID) <sup>(3)</sup>
<b>Gestion de vos contrats d'assurances</b>	Simulation tarifaire/Souscription, informations sur vos contrats, déclaration de sinistre en ligne, gestion de vos contrats et documents
<b>Gestion des comptes</b>	Suivi de vos opérations de paiements et retraits cartes en temps réel Création d'alertes sur mesure pour piloter au plus près vos comptes
<b>Pilotage de votre carte</b>	Verrouillage temporaire ou mise en opposition en temps réel Consultation et modification si besoin et sous conditions des plafonds de paiement et de retraits de votre carte <sup>(2)</sup>
<b>Virements</b>	Gestion optimisée de vos virements de compte à compte Ajout d'en bénéficiaire sans délai d'attente grâce à Sécur'Pass activable depuis votre Smartphone <sup>(3)</sup>

- (1) Sous réserve d'acceptation de votre Banque de Savoie et après expiration du délai de rétractation. Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google LLC / Copyright © 2023 Apple Inc. Tous droits réservés.
- (2) Ces fonctionnalités sont disponibles sur votre espace de banque à distance. Cela nécessite la souscription préalable au service de banque à distance (gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à internet) et d'être doté de l'application mobile Banque de Savoie pour y accéder.
- (3) Fonctionnalité disponible sur notre application mobile pour les systèmes d'exploitation et matériels compatibles.



**Banque de Savoie**

Prenez rendez-vous avec votre conseiller

[www.banque-de-savoie.fr](http://www.banque-de-savoie.fr)

